

## Commission finances du 04 avril 2023 – Préparation des budgets primitifs 2023

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Karine CLAUDE, Daniel JOMARD, Philippe CUNY, Jean-Michel MARTIN, Jean-Gérard GEORGES, Ludovic VINCENT, Aurélie GASSER-MANGEOT, Michaël ROHR, Cédric PIERREL.

Excuses : Dorine ROBERT ayant donné procuration à Yannick PIQUEE, et Emmanuelle AUBERT.

Services : Rémi DECOMBE, Valérie HUMBERTCLAUDE, Stéphanie MALISZEWSKI.

Madame CLAUDE informe la commission de points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour de la commission en plus des budgets :

- Demande de subvention exceptionnelle de l'UMV.
- Demande de subvention des écoles pour le spectacle « Pitt O Cha » présenté par les ogres de Barback en partenariat avec l'association « la cabane des sotrés ».
- Modification des tarifs de la scène mobile.

### 1°) Budget chaufferie

Karine CLAUDE expose les résultats de l'année 2022 :

Montants Fonct = Réalisé total	Chaufferie 2022
Montants Invest = Réalisé hors enga	Affectation 2023
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement	192 052,45
Recettes de fonctionnement	215 775,81
Résultat de l'exercice	23 723,36
D002 de N	0,00
R002 de N	39 184,44
Excédent à affecter	62 907,80
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement	36 298,92
Recettes d'investissement	54 267,21
Résultat de l'exercice	17 968,29
D001 de N	0,00
R001 de N	74 527,21
Résultat de l'année (A)	92 495,50
Dépenses RAR	34 000,00
Recettes RAR	15 400,00
Résultat RAR (B)	-18 600,00
Besoin de Financement (-A-B)	-73 895,50

Il n'y a donc pas de besoin de financement en investissement.

### Les propositions pour 2023 :

-Une hausse des dépenses d'exploitations énergétiques (coûts du gaz, du bois et de l'électricité) de +54% en application du contrat avec Idex.

-Des prévisions de recettes prudentes à 190 000 €

Daniel JOMARD demande si l'avance du budget communal avait été remboursée ou pas ? Il est répondu que cela avait été fait en 2018.

Karine CLAUDE ajoute que l'endettement s'achève en 2024 sur ce budget.

Il est à remarquer que l'équilibre se fait plus facilement que par le passé. Cette année le cinéma sera fermé donc sans consommation, mais le collège fera une année pleine de fonctionnement.

Il est précisé que les ajustements de prix se font mensuellement par application des polices d'abonnement.

### **2°) Budget forêt :**

Karine CLAUDE expose les résultats de l'année 2022 :

Montants Fonct = Réalisé total	Forêt 2022
Montants Invest = Réalisé hors enga	Affectation 2023
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement	178 627,09
Recettes de fonctionnement	108 174,70
Résultat de l'exercice	-70 452,39
D002 de N	0,00
R002 de N	210 906,20
Excédent à affecter	140 453,81
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement	12 107,24
Recettes d'investissement	79 553,33
Résultat de l'exercice	67 446,09
D001 de N	
R001 de N	3 273,69
Résultat de l'année (A)	70 719,78
Dépenses RAR	145 364,59
Recettes RAR	26 649,46
Résultat RAR (B)	-118 715,13
Besoin de Financement (-A-B)	47 995,35

Le besoin de financement en investissement s'élève à 48 000 €.

-Le programme forestier est en hausse car assez peu réalisé en 2022, mais on constate une baisse des frais de gardiennage en 2023 vu les recettes de ventes de bois en baisse l'année précédente.

### **3°) Budget Lotissement :**

Karine CLAUDE expose les résultats de l'année 2022 :

Montants Fonct = Réalisé total	LOTISSEMENT 2022
Montants Invest = Réalisé hors enga	Affectation 2023
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement	743 966,95
Recettes de fonctionnement	1 030 303,96
Résultat de l'exercice	286 337,01
D002 de N	820,96
R002 de N	0,00
Excédent à affecter	285 516,05
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement	715 117,87
Recettes d'investissement	658 520,70
Résultat de l'exercice	-56 597,17
D001 de N	0,00
R001 de N	162 979,30
Résultat de l'année (A)	106 382,13
Dépenses RAR	0,00
Recettes RAR	0,00
Résultat RAR (B)	0,00
Besoin de Financement (-A-B)	-106 382,13



Il n'y a pas de besoin de financement sur ce budget en investissement.

Concernant les propositions 2023 :

- il est à préciser qu'il n'y a pas de dépenses imprévues sur ce budget,
- certains reliquats de prestations restent à payer.
- un virement à la commune pour l'excédent de fonctionnement d'environ 180 000 € est prévu si toutefois les ventes de lots sont achevées (il en reste 8 disponibles).
- sont prévues les variations de stocks de 2022.
- Reste à encaisser en recettes 352 000 € pour les terrains encore à vendre si tout est vendu en 2023.

Monsieur JOMARD demande si les frais d'honoraires concernent bien le lotissement, ce à quoi il est répondu favorablement. Ce qui est prévu sur le budget communal a trait à d'autres dossiers.

**4°) Budget Communal :**

Karine CLAUDE expose les résultats de l'année 2022 :

Montants Fonct = Réalisé total	Commune 2022
Montants Invest = Réalisé hors enga	Affectation 2023
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement	3 521 301,21
Recettes de fonctionnement	3 637 423,13
Résultat de l'exercice	116 121,92
D002 de N	0,00
R002 de N	391 405,48
Excédent à affecter	507 527,40
<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement	1 536 901,08
Recettes d'investissement	1 811 688,02
Résultat de l'exercice	274 786,94
D001 de N	0,00
R001 de N	23 462,69
Résultat de l'année (A)	298 249,63
Dépenses RAR	484 244,35
Recettes RAR	182 135,00
Résultat RAR (B)	-302 109,35
Besoin de Financement (-A-B)	3 859,72

Le besoin de financement en investissement est de seulement 4 000 € du fait d'un emprunt pour la place de la libération.

Karine CLAUDE précise les résultats des budgets eau et assainissement, dont les excédents sont intégrés au résultat communal puis retransférés à la communauté de communes suite au transfert de la compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Daniel JOMARD demande si les comptes administratif, comptes de gestion et affectations de résultats de ces budgets seront votés par le conseil municipal, ce à quoi il est répondu favorablement. Le résultat communal intègre aussi 215,13 € d'excédent du syndicat de télévision dissous.

Concernant la fiscalité, suite à la réception de l'état 1259 avec hausse des bases à 1 491 000 €, il apparaît qu'en diminuant un peu le besoin à 1 475 000 € une diminution des taux est possible bien que la hausse soit réellement plus importante.

Daniel JOMARD remarque que la hausse est de 7,4%, dont 7,1% du fait de la loi de finances et un peu plus du fait de nouvelles constructions et de revalorisations de valeurs locatives sans doute.

A noter que les prix de l'électricité sont en forte hausse : 200 000 € en 2023 au lieu de 77 000 € en 2022, l'amortisseur électricité amoindrissant un peu la facture.

Les hausses concernent aussi les prix du gaz, du fioul et de l'essence. Le gaz est en train de baisser un peu toutefois.

Daniel JOMARD demande si les propositions pour frais d'honoraires ne sont pas trop élevées ? Il est répondu que c'est sans doute le cas mais il faut prévoir de la marge car beaucoup de prestations différentes sont payées sur cet article (frais de géomètre et notaire, instruction des permis de construire, frais d'expertise ou de diagnostic, honoraires médicaux).

Daniel JOMARD demande pourquoi les fêtes et cérémonies sont en hausse ? Il est répondu que cela est nécessaire pour l'animation en juin sur la réouverture de la place de la libération (les grandes gueules en fête).

Les frais de télécom seraient en légère baisse du fait d'une mise en concurrence des opérateurs en cours, presque achevée.

Daniel JOMARD demande si l'augmentation de 10% des taxes foncières est due à l'achat de l'espace St Hubert ? Il est répondu que c'est plutôt du fait de la hausse des bases avec un arrondi supplémentaire.

Les frais de personnel passeraient à 1 524 000 € contre 1 466 000 € en 2022.

Daniel JOMARD demande sont comptabilisées les refacturations à la communauté de communes ? Il est répondu que ces dépenses sont intégrées aux frais de personnel ainsi qu'en recette de fonctionnement, sauf pour l'agent transféré à l'intercommunalité.

Les cotisations 2023 seraient les suivantes :

Syndicat/association	Montant de la participation (€)	Imputation comptable	Commentaires
SDIS	119 494,75 €	6553	
Association Maires Vosges	911,60 €	6281	
SIVUIS	13 548,97 €	65548	Avance 6774,26 €
CSGBI 1	39 739,70 €	65548	
CSGBI 2 (haut du têt)	2 264,77 €	65548	
SMIC des Vosges	2 000,00 €	65548	
SDANC	- €	65548	Transféré comcom
Syndicat scolaire	21 605,00 €	65548	
Agence Technique Départementale	2 497,80 €	6226	0,60 € par habitant
Association Massif Vosgien	60,00 €	6281	
PNR Vosges	5 411,90 €	6281	
CNVVF	225,00 €	6281	
ADEMAT	20,00 €	6281	
Association Maires Ruraux	125,00 €	6281	
SPL X DEMAT	963,60 €	6281	
ADATEEP	38,00 €	6281	Cotisation soutien 38 €
Ludothèque Remiremont	- €	6281	Convention finie
<b>TOTAL</b>	<b>208 906,09 €</b>	-	-

Le versement au CCAS augmente de 2 000 €, à 29 000 € suite à la hausse des prix (colis des aînés, repas des aînés).

Les subventions aux associations seraient en forte baisse du fait de la baisse pour l'association des ptites gueules déjà évoquée :



<b>Subventions associations 2023 (article 6574)</b>	
Subvention les p'tites gueules	110 000,00 €
Subvention sotrés centre aéré	1 500,00 €
Subvention plateau ivre	1 500,00 €
Subventions associations diverses	30 000,00 €
Vignettes transport et ADATEEP	10 000,00 €
<b>TOTAL Article 6574</b>	<b>153 000,00 €</b>

Les recettes de participation financière à l'assainissement collectif issues des raccordements du secteur de Zainvillers seront perçues sur le budget communal, puis reversées à l'intercommunalité.

Daniel JOMARD demande pour le FCTVA est en forte baisse de recettes ? Il est répondu qu'en 2022 plusieurs années avaient été encaissées.

Une forte baisse est constatée sur d'autres organismes car la CAF pour les ptites gueules sera désormais directement encaissée par l'association (ce qui est retiré de leur subvention annuelle), mais aussi du fait de la fin du contrat aidé et de l'apprentissage.

Le versement de 180 000 € du budget lotissement n'est pas prévu en recette mais pourra venir en tout ou partie en fin d'année selon les ventes enregistrées.

Le remboursement du crédit relais de la place de la libération est repoussé à 2024 pour 100 000 € vu le faible taux d'intérêt.

En investissement, très peu de modification sont à relever suite au débat d'orientations budgétaires, sauf sur l'opération 2308 pour la sonorisation de la place de la libération qui nécessite 5000 € en plus.

Daniel JOMARD relève 120 000 € de prévisions en dépenses imprévues dans l'ordre de grandeur des années précédentes.

Il relève que la charge financière de remboursement de la dette est aux alentours de 300 000 € en hausse. La situation devrait nettement s'améliorer d'ici 5 années avec plusieurs crédits arrivant à terme dans les années prochaines.

Il convient de préciser que les transferts d'excédents à la communauté de communes entraineront une baisse de la trésorerie ce qui est cependant nécessaire pour que les budgets annexes soient financés.

#### **5°) Tarifs de la scène mobile :**

Il est proposé d'augmenter le forfait de mise à disposition de cet équipement, mais aussi de mettre en cohérence les tarifs communaux avec le devis du prestataire lorsque le transport et le montage/démontage sont externalisés pour les déplacements lointains de ce matériel.

#### **6°) Demande de subvention de l'UMV :**

Monsieur le Maire expose que l'union musicale voinraude demande une aide pour organiser son concert « musiques en feux » nécessitant des aides pour équilibrer leur budget. Le but est que la commune aide au financement pour permettre à l'association de bénéficier aussi des Fonds leader qui nécessitent une aide d'une collectivité locale pour être éligible.

Daniel JOMARD précise qu'il ne s'agit pas de l'école de musique mais de l'orchestre. Il faut bien que la communauté de communes fasse la distinction.

Monsieur le Maire remarque qu'ils n'ont pas équilibré leur budget mais qu'il faudrait qu'ils comptent sur la subvention LEADER en estimant un peu moins de recettes d'entrées (900).

Jean-Michel MARTIN remarque qu'ils n'ont pas beaucoup de recettes de sponsoring.

Monsieur le Maire estime qu'ils n'ont pas forcément beaucoup de temps à consacrer à ces recherches de financement du fait de leur engagement associatif (répétitions, concerts, ...).

De plus il faut ajouter qu'ils n'ont pas de subvention annuelle contrairement à d'autres associations.

Monsieur le Maire estime qu'il faut encore les aider sur cette édition à ce que l'évènement se développe, si le public attendu n'est pas suffisant un ajustement sera fait.

A l'unanimité, la commission émet un avis favorable à une subvention de 1 500 €.

### **7°) Subvention Sotrés :**

La cabane des sotrés organise avec les ogres de barback 5 spectacles dont 4 en direction des écoles, en juin.

Les places sont toutes vendues. Le tarif est de 15 € mais 10,50 € pour les élèves de Vagney.

Les enseignants sollicitent une participation municipale pour financer ce projet pédagogique.

Les frais seraient en partie couverts par les z'amis de l'école pour 3,5 € par élèves de maternelle et le restant à combler pour les primaires, ainsi qu'une participation des parents.

Pour les écoliers de maternelle, il s'agirait du « seul » voyage scolaire de fin d'année du fait du coût que cela représente.

Le nombre d'enfants concernés serait 292, la commission propose 5 € par enfant soit 1460 €.

La commission rend un avis favorable à l'unanimité.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40.

Vagney, le 14 avril 2023,  
La vice-présidente de la commission,  
Karine CLAUDE,

